

À l'horizon du déconfinement, des maires et le sort des plages

Si la règle générale reste la fermeture, le préfet pourra donner accès au littoral sur demande des édiles dès lors que ces derniers définissent des conditions d'accès maîtrisées. Tour d'horizon dans l'île avec quelques-unes des communes emblématiques du littoral insulaire



La longue plage de la Viva à Portofino bercée par le silence. **PIERRE-ANTOINE JOURNÉ**



La plage de Palombaggia à Porto-Vecchio vierge de toute présence. **PIERRE-ANTOINE JOURNÉ**



Vue aérienne de la plage de l'Isolaia, rive sud d'Ajaccio, pour l'heure personne ne foule son sable. **PIERRE-ANTOINE JOURNÉ**

Mille kilomètres de côtes et d'eau cristalline, des criques sauvages, des rubans sableux sans fin, l'été qui arrive. Revient sur terre. Pour l'instant, un regard de loin. Cependant, le ministre de l'Intérieur a annoncé un assouplissement des règles. Les maires pourront proposer aux préfets la réouverture de leurs plages avec une réponse favorable si les conditions de sécurité sont réunies. Surtout, donc. Mais possible. C'est ce mot que veulent entendre les élus qui plaident pour leurs plages.

Sur la commune de Grosse-Prugna-Portofino, 2,2 kilomètres de plage. Et un maire, Valérie Bozzi, qui convainc : « Je pense que l'on peut ouvrir la plage de la Viva à Portofino, très large et très longue. Peut-être pas à toutes les activités ni à trop de population, plutôt sur le mode d'une ouverture progressive, de manière à ce que les gens puissent s'y promener, rester un petit moment, en respectant les distances et les gestes barrières. On ouvre

parcs et jardins sur le continent, chez nous cela ne me semble pas incompatible avec la sortie du confinement, mais encore une fois en réglementant et en régulant. J'y suis favorable dès le 11 mai d'autant qu'il n'y a pas de touristes en ce moment. Nous allons travailler ensemble avec le préfet. »

Respiration marine

À Porto-Vecchio, Georges Biela va également dans ce sens. « Nous avons 40 kilomètres de plage sur notre façade littorale, certaines peuvent être ouvertes plus facilement parce qu'elles sont très isolées, notamment les archipels Palombaggia et Santa Giuliana. Nous y avions réfléchi bien en avance. Nous ne sommes pas sur l'aspect hyperconfinement du côté des plages depuis pour l'instant la réouverture des plages avec des mesures strictes est envisageable. Et il faut s'y pencher dès lors que cette réouverture est vraiment liée à l'activité touristique. Comment, jusqu'à présent, avec

quelques critères de sécurité, autant de questions. Nous devrions y voir plus clair avant la fin mai. »

À Pietrosella, 12 kilomètres de littoral et 4,5 kilomètres de plages environ dont la renommée Mare o Sole qui s'étire sur 70 % de la commune. « Il s'agit d'offrir au plus grand nombre un lieu de plaisir, accessible au moins de deux mois de confinement, rappelle Jean-Baptiste Lacciani. On anticipe le nombre de personnes, il me semble important et cohérent d'offrir à tout un chacun une respiration. Et pour un lieu, cette respiration, c'est la mer. Je suis favorable à une coconstruction avec le préfet, mais aussi avec toutes les communes limitrophes pour qu'il n'y ait pas qu'une seule commune qui ouvre, et qui se poserait du coup à affronter un afflux de population. »

À Bonifacio qui, rappelle Jean-Charles Orsini, « est rattachée à la commune de Favosio ayant le plus grand littoral côtier avec 70 kilomètres de côtes et 120 à l'intérieur les îles Corallu, Lavasé,

etc. La réflexion avec le préfet a été anticipée lors d'une réunion jeudi matin. Nous avons discuté et déjà acté sa venue en fin de semaine prochaine pour nous concerter sur la réouverture des plages à Bonifacio en ayant toujours, lui et moi, les mêmes ambitions, éviter la contagion et le social sanitaire. Le gouvernement a répondu favorablement à mon appel par la déconfinement, la décontamination et la différenciation. Pour les plages comme pour les écoles, je suis pour du sur-mesure nous l'aurons dit au maire et en collaboration avec l'État. Il faudra peut-être opérer une distinction entre les plages, selon en fermet certaines. Il s'agit de la réouverture est très attendue par la population. »

À Calvi, la commune compte près de 7 kilomètres de plages. « Oui, il faut ouvrir les plages et au plus tôt, affirme Ange Santini, et avec une attention de ne pas le faire en Corse, l'île est confinée par elle-même, et nous allons nous retrouver enfermés puisque les transports ne

fonctionnent pas, en outre, les Calviens n'ont pas de papiers. Les habitants doivent pouvoir aller à la mer, se baigner, sans pour autant que cela implique de stationner sur les plages. Nous avons bien avancé sur le sujet avec le sous-préfet de Calvi. Dès le début de la semaine prochaine, j'enverrai une demande formelle au préfet de Haute-Corse. Je crois qu'un aspect adéquat, avec la police municipale et la gendarmerie pour conseiller les gens, peut être opérationnel et fonctionner. »

Sable interdit au virus

Sur la commune de Saint-Florent, quelque 3,5 kilomètres de plages. Le maire, Claude Himeis, ne « peut rien sur l'économie tournée autour des plages sur Saint-Florent. Néanmoins, une question de confiance avec les autres communes, transports, école. D'ici quinze jours, nous pourrions avoir une idée plus précise des modalités possibles. »

prendre le temps d'assumer un dispositif fiable et être ensuite sélectif sur la surveillance. »

Le dernier mot au préfet Boclin : « La situation juridique, c'est que les plages restent fermées, cela, c'est l'état du droit. Mais elles pourront ouvrir dans le cadre du dialogue entre le préfet et les maires si ce dernier en fait la demande. En soi, ce n'est pas la plage qui pose problème mais plutôt l'habitant qu'on en fait, de manière à ce que cela ne crée pas des occasions de diffusion du virus. Finalement, les maires à nous mettre autour d'une table et je suis disposé à apporter-moi (bien, nul) à l'association des maires de Corse du sud que nous discuterons en vue de l'instauration d'un groupe de travail. Il faut un haut niveau de sécurité sanitaire, c'est une question de confiance avec les autres communes, transports, école. D'ici quinze jours, nous pourrions avoir une idée plus précise des modalités possibles. »

ANNE-C. CHABANON